

**Commune de PASSY**

**COMPTE RENDU**

**Conseil Municipal - 6 juin 2013**

**Ordre du jour du conseil municipal**

- 1 ▪ Budget Principal - Compte Administratif 2012
- 2 ▪ Budget Principal - Affectation du résultat
- 3 ▪ Budget Annexe Plaine-Joux - Compte Administratif 2012
- 4 ▪ Budget Annexe Plaine-Joux - Affectation du résultat
- 5 ▪ Budget Annexe Base de Loisirs - Compte Administratif 2012
- 6 ▪ Budget Annexe Forêts - Compte Administratif 2012
- 7 ▪ Budget Annexe Forêts - Affectation du résultat
- 8 ▪ Budget Annexe Eau - Compte Administratif 2012
- 9 ▪ Budget Annexe Eau - Affectation du résultat
- 10 ▪ Budget Annexe Assainissement - Compte Administratif 2012
- 11 ▪ Budget Annexe Assainissement - Affectation du résultat
- 12 ▪ Budget Annexe Carrières - Compte Administratif 2012
- 13 ▪ Budget Principal et Budgets Annexes - approbation des comptes de gestion de l'exercice 2012
- 14 ▪ Avenant aux règlements intérieurs des accueils de loisirs été "Graines de Malice" au Plateau d'Assy et "Touchatout" à Chedde Jonction
- 15 ▪ Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs année scolaire "Graines de Maline" au Plateau d'Assy et "Touchatout" à Chedde Jonction
- 16 ▪ Acquisition de parcelles situées aux abords du Jardin des Cimes appartenant à Monsieur Thierry Baverez
- 17 ▪ Aliénation de chemins ruraux et mise en demeure des propriétaires suite à la mise à jour du classement de la voirie communale
- 18 ▪ Constitution de servitude de passage de canalisations - parcelle J n° 2603, située au lieu-dit « Maffray »
- 19 ▪ Constitution de servitudes de passages de canalisations lotissement "des Granges" au Plateau d'Assy
- 20 ▪ Convention de rejet et de facturation - raccordement d'un collecteur d'eaux usées de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains sur le réseau d'assainissement de Passy
- 21 ▪ Mise en place de l'auto surveillance des déversoirs d'orage - demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- 22 ▪ Autorisation du Maire à signer un marché portant fabrication de repas à la cuisine central du Passy Flore
- 23 ▪ Convention de partenariat culturel entre la Commune de Passy et le lycée du Mont-Blanc
- 24 ▪ Maison de la réserve naturelle de Passy : projet de création d'une nouvelle exposition et nouvelle scénographie - demande de subventions
- 25 ▪ Convention Pass'montagne / été 2013

**Michel Colliquet** 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances présente le compte Administratif 2012 à l'Assemblée Municipale. Il indique que le résultat de clôture, pour la section de fonctionnement, s'élève à 4 614 446 €. Le déficit d'Investissement est de 179 824 € auquel il convient d'ajouter 1 467 714 € de restes à réaliser reportés sur l'exercice 2013. Ainsi le déficit d'investissement est de 1 647 538 €, ce qui laisse, compte tenu de l'excédent de fonctionnement, 2 966 907 € à reporter dans le budget de l'année 2013.

Satisfaisante en terme de résultat annuel, la situation financière de la commune est globalement bien maîtrisée mais les ratios de structures montrent que les résultats des efforts entrepris ces dernières années restent fragiles, la dette globale est encore élevée alors que des investissements importants sont toujours nécessaires tandis que l'épargne nette, certes reconstituée et d'un niveau satisfaisant de 2 158 859 € ne permet pas pour autant des investissements, sans emprunts nouveaux, à la mesure des besoins de notre commune.

En face, la section de fonctionnement est de plus en plus sous contrainte en raison de la baisse constante des dotations et compensations de l'Etat et de l'apparition de nouvelles dépenses comme le FPIC qui, en 2012, représente plus de 100 000 € alors qu'il n'existait pas en 2011. Les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunts) sont stables mais représentent un peu plus de 780 000 €. De même les diverses participations intercommunales que la commune ne maîtrise pas ou très peu, s'élèvent à 2 167 313.

L'ensemble de ces éléments auxquels il convient d'ajouter des dépenses de fonctionnement également récurrentes et obligatoires comme les dépenses de personnel ( 6.9 M€), ou encore les charges à caractère général (3.2 M€), démontrent la rigidité budgétaire et par voie de conséquence la faiblesse des marges de manœuvre.

Seul le levier fiscal pourrait permettre d'augmenter les recettes, mais la commune a délibérément choisit de maintenir les taux de chacune des taxes qui ont atteint un niveau qu'il n'est pas question de relever. La recette fiscale ne progresse donc que de l'augmentation des bases en volume et en revalorisation, pour s'établir à 9 167 989 M€.

Plus orienté sur l'analyse et la signification des chiffres de l'année 2012, M Colliquet sollicite les réactions de l'Assemblée Municipale.

**Alain Roger** remercie Michel Colliquet pour la qualité de la présentation et des documents remis aux élus. Il donne acte de la maîtrise des dépenses en particulier de fonctionnement, alors même que les dépenses de fluides continuent d'augmenter à rythme soutenu. Il s'inquiète de l'effet de ciseaux qui guette la commune dans la mesure où il se confirme, chaque année un peu plus, que les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

Il estime le niveau d'investissement communal faible et propose deux solutions susceptibles d'améliorer l'autofinancement qui est effectivement insuffisant. D'une part la commune pourrait rechercher quelques recettes supplémentaires par un travail rigoureux sur les bases qui d'ailleurs ne serait que justice. D'autre part la baisse significative du loyer de l'argent devrait être mise à profit par la commune pour renégocier sa dette et par conséquent diminuer ses remboursements.

**Michel Duby** remercie également la majorité pour le travail de présentation et la clarté de l'exposé. Il reprend à son compte les remarques de M Roger et souligne avec force que la commune subit une situation issue des décisions nationales relatives en particulier à la fiscalité. A cet égard il indique que son analyse, exprimée lors de la réforme de la fiscalité de la Taxe Professionnelle, se vérifie. On le voit bien, précise t il dans l'exposé qui rappelle que la TP représentait 54 % des recettes fiscales de la commune en 2009 alors qu'en 2012 la fiscalité locale pèse beaucoup plus lourdement sur les ménages puisque la TH représente désormais 31% de la recette fiscale et le Foncier bâti 27%.

Concernant l'Investissement M Duby estime également qu'il est globalement faible et peu lisible. Il déplore l'absence d'un Plan Pluriannuel d'Investissement qui permettrait sans doute de gagner en cohérence et compte tenu de la raréfaction des crédits en pertinence.

Michel Colliquet prend acte de ces observations et propose à l'Assemblée de poursuivre la présentation des comptes administratifs des budgets annexes.

### **Budget Annexe Plaine-Joux**

L'exercice 2012 laisse apparaitre un résultat de fonctionnement de 85 756 € et un déficit d'Investissement de 31 657 €, mais compte tenu des restes à réaliser le résultat à reporter au budget 2013 est de 33 884 €.

Deux remarques cependant doivent pondérer le jugement sur ce budget dont le résultat d'exploitation n'est que de 319 € (sans la reprise du résultat antérieur) avec une subvention dite d'équilibre de 112 000 €.

### **Budget Annexe Base de Loisirs**

L'exercice 2012 laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 209 617 € et un excédent d'investissement de 42 712 €, mais compte tenu des restes à réaliser l'excédent d'investissement est ramené à 18 187 €.

Le résultat à reporter au budget 2013 sera donc 209 617€ en section de fonctionnement et 18 187 € en recette d'investissement 2013.

Il est précisé que la recette du camping, géré sous délégation de Service Public, s'élève à 88 591 €.

### **Budget Annexe Forêts**

L'exercice 2012 laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 58 495 € et un déficit d'investissement de 14 177 €, en l'absence de reste à réaliser, le résultat à reporter au budget 2013 est de 44 318 €.

Il est précisé que les ventes de bois ont rapporté 23 551 € en 2012.

A Roger demande qu'une réflexion soit menée pour augmenter les ventes de bois afin de financer dans de bonnes conditions le plan de gestion de la forêt communale approuvé en début d'année 2013 et en particulier les projets de routes forestières.

Cette demande est actée indique Michel Colliquet.

### **Budget Annexe Eau**

L'exercice 2012 laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 165 011 € et un déficit d'investissement de 39 404 €, mais compte tenu des restes à réaliser le résultat à reporter au budget 2013 est de 58 616 €.

Michel Colliquet rappelle que la situation de ce budget s'améliore lentement et que les décisions qui ont été prises pour l'augmentation de l'eau étaient nécessaires. Par ailleurs compte tenu des besoins notamment de renouvellement du réseau il faut poursuivre dans cette voie.

Hervé Bosson intervient pour rappeler qu'il y aura à partir de l'année prochaine une facturation séparée de l'eau et de l'assainissement.

Michel Duby rappelle sa proposition de tarification variable applicable aux plus gros consommateurs. L'avantage étant d'obliger à des économies d'eau en permettant aussi pour les plus modestes une fourniture d'eau moins onéreuse.

Alain Roger indique qu'en effet il faut faire ce travail sans perdre de vue les difficultés de ce budget.

Gilbert Perrin demande un compte rendu des mesures prises en faveur de la tarification agricole.

Michel Colliquet indique à M Perrin qu'une réponse lui sera adressée.

Concernant une tarification différenciée M Colliquet en comprend l'intérêt mais estime que la pertinence n'est pas établie en raison des conséquences sur l'emploi d'une telle mesure pour les entreprises, notamment, les laveries.

## Budget Annexe Assainissement

L'exercice 2012 laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 30 995 € et un déficit d'Investissement de 53 271 €, en l'absence de restes à réaliser, c'est un déficit de 22 275 € qu'il faut reporter au budget 2013.

Ce résultat est significatif de la grande fragilité de ce budget.

## Budget Annexe Carrières

L'exercice 2012 laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 13 304 € et un excédent d'Investissement de 23 623 €.

Compte tenu de la décision du Conseil Municipal de dissoudre ce budget qui n'a plus de raison d'être, les résultats seront intégrés dès l'année prochaine au budget principal.

Gilbert Perrin rappelle que la commune doit prendre en main la réhabilitation du site et notamment vendre le Pont bascule « au moins pour le prix de la ferraille ».

Pour Yves Tissot, il faut engager une réflexion plus large sur les dépôts de matériaux qui ont quand même un peu trop tendance à se développer sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de PLU offre à cet égard une solution.

Michel Colliquet vérifie auprès de l'Assemblée que toutes les remarques et observations soient exprimées et propose de passer au vote.

Monsieur le Maire se retire de l'Assemblée Municipale le temps de l'expression des votes.

Chacun des comptes Administratifs est approuvé dans la manière suivante :

Budget Principal	:	2 abstentions M. Duby - M. Saler
Budget Annexe de Plaine Joux	:	unanimité
Budget Annexe de la Base de Loisirs	:	unanimité
Budget Annexe des Forêts	:	unanimité
Budget Annexe de l'Eau	:	2 abstentions M. Duby - M. Saler
Budget Annexe de l'Assainissement	:	2 abstentions M. Duby - M. Saler
Budget Annexe des Carrières	:	unanimité

Après le vote des comptes Administratifs Mme Marchal, Présidente de séance, demande à Monsieur le Maire de bien vouloir reprendre sa place.

Michel Colliquet propose à l'assemblée de bien vouloir voter l'affectation des résultats. Les votes suivants sont enregistrés :

Budget Principal	:	unanimité
Budget Annexe de Plaine Joux	:	unanimité
Budget Annexe des Forêts	:	unanimité
Budget Annexe de l'Eau	:	unanimité
Budget Annexe de l'Assainissement	:	unanimité

En conclusion des débats Gilbert Perrin se réjouit du travail et de la confiance générale accordée, cependant il demande une meilleure prise en compte du travail en commission et déplore que la commune n'adhère toujours pas à l'EPF.

Sur ce point Michel Colliquet lui précise que cette adhésion est synonyme d'impôts supplémentaires pour les familles.

Monsieur le Maire remercie son premier adjoint pour le travail effectué et lui renouvelle l'expression de sa confiance. Il adresse également ses remerciements à toute l'Assemblée Municipale.

## **Budget Principal et Budgets Annexes - Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2012**

*Cette délibération est approuvée à l'unanimité*

### **14/ Avenant aux règlements intérieurs des accueils de loisirs été « Graines de Malice » au Plateau d'Assy et « Touchatout » à Chedde Jonction**

### **15/ Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs année scolaire « Graines de Malice » au Plateau d'Assy et « Touchatout » à Chedde Jonction**

Nadine Cantele explique au conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement des accueils de loisirs pour permettre l'ouverture des structures pendant les vacances scolaires.

*Ces deux délibérations n'appellent pas de débat et font l'unanimité.*

### **16/ Acquisition de parcelles situées aux abords du Jardin des Cimes appartenant à Monsieur Thierry Baverez**

Yves Tissot rappelle que ce dossier est déjà ancien et qu'un accord est déjà intervenu avec le propriétaire pour un échange de terrain. Celui n'étant plus possible en raison du classement en Zone Rouge du PPR, le propriétaire accepte le principe d'une cession de la totalité des parcelles (19709 M<sup>2</sup>) pour un montant de 39000 €.

Alain Roger demande si ce terrain, convoité pour l'aménagement d'un parking à proximité du Jardin des Cîmes, pourra être utilisé pour cette destination compte tenu de la zone rouge. Yves Tissot précise que la réalisation du parking sera difficile mais qu'il y a lieu de toute façon de maîtriser ce foncier pour l'accès au Jardin.

*Invité à voter le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

### **17/ Aliénation de chemins ruraux et mise en demeure des propriétaires suite à la mise à jour du classement de la voirie communale**

Stéphanos Pangalos indique au conseil municipal que la présente délibération s'inscrit dans le cadre de la procédure de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et de l'enquête publique correspondante qui fait apparaître des chemins ou parties de chemins qui sont désaffectés. Ainsi il y a lieu de proposer à la vente les biens déclassés et conformément à la réglementation de les réserver en priorité aux riverains.

Gilbert Perrin regrette que la population ait été finalement peu concernée par cette procédure car peu de gens se sont manifestés. Il préconise en outre des négociations dans le cadre d'éventuelles cessions de façon à mettre en œuvre les solutions les plus adaptées aux propriétaires mais aussi à l'intérêt communal.

*Invité à voter le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

**18/ Convention de servitude de passage de canalisations – parcelle J n° 2603, située au lieu-dit « Maffray »**

**19/ Constitution de servitudes de passages de canalisations lotissement « des Granges » au Plateau d'Assy**

Stéphane Pangalos rapporte au conseil municipal les conditions de constitution d'une servitude de passage à Maffray pour la mise en séparatif des réseaux ; et au lieudit les Granges au Plateau d'Assy.

*Ces délibérations n'appellent pas de débat et le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité*

**20/ Convention de rejet et de facturation – raccordement d'un collecteur d'eaux usées de la Commune de Saint-Gervais les Bains sur le réseau d'assainissement de Passy**

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec la commune voisine de St Gervais pour le rejet d'un collecteur d'eaux usées dans le réseau d'assainissement de Passy. Cette convention prévoit une indemnité sur la base des quantités déclarées par la commune de St Gervais.

Alain Roger regrette que la convention ne prenne effet qu'à compter de 2012 alors que ce dossier est plus ancien.

*Invité à voter le Conseil Municipal approuve à l'unanimité*

**21/ Mise en place de l'auto surveillance des déversoirs d'orage – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que ce dossier revêt un caractère prioritaire car la réglementation exige désormais une surveillance des réseaux afin de quantifier en permanence les rejets, notamment ceux issus de déversoir d'orage qui par définition ne sont pas traités.

Michel Duby apporte un complément d'information en indiquant que cette investissement en auto surveillance permettra au SISE de percevoir la prime à l'Assainissement.

*Invité à voter le Conseil Municipal approuve à l'unanimité*

**22/ Autorisation du Maire à signer un marché portant fabrication de repas à la cuisine centrale du Passy Flore**

Jean Paul Pascal en sa qualité de membre de la commission d'appel d'offres, rapporte au conseil municipal la décision d'attribution du marché de la restauration scolaire à la société SODEXO.

Suite à la remarque d'Hervé Bosson qui regrette que l'approche des parents d'élèves pour des produits frais ne soit pas prise en compte, un débat s'engage.

Mme Cantele précise que le cahier des charges prévoit bien l'utilisation de produits frais. Cependant compte tenu des locaux actuels il n'est pas possible de travailler que du frais. Par ailleurs la sécurité alimentaire ne permet pas toujours l'utilisation des produits frais. Elle précise en outre, ainsi que Yves Tissot, que le circuit court est privilégié. Le prestataire se fournit auprès des locaux en particulier en viandes et fromages.

Michel Duby membre de la commission d'appel d'offres confirme que la SODEXO a effectivement répondu au cahier des charges avec beaucoup de rigueur et de professionnalisme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a personnellement souhaité que le marché conclu pour 3 années soit renouvelable tous les ans. Il est par conséquent possible d'y mettre fin tous les ans si la prestation n'est pas à la hauteur des exigences de qualité du CCTP.

*Invité à voter le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, moins une abstention et une voix contre*

### **23/ Convention de partenariat culturel entre la Commune de Passy et le Lycée du Mont-Blanc**

Gisèle Berger rappelle que la Mairie a signé une convention de partenariat avec le Lycée du Mont Blanc dans le cadre de la saison culturelle organisée par la Mairie. Il convient de renouveler cette convention dont la durée est d'une année reconductible 3 ans. Mme Berger rappelle au conseil qu'au terme de cette convention les élèves du lycée bénéficient d'un tarif attractif pour tous les spectacles et que certains d'entre eux, choisis avec le lycée font l'objet d'une étude plus approfondie.

*Cette question n'appelle pas de débat et est votée à l'unanimité.*

### **24/ Maison de la réserve naturelle de Passy : projet de création d'une nouvelle exposition et nouvelle scénographie – demande de subventions**

Martine Marchal expose au conseil municipal les conditions du projet de rénovation de la salle de la maison de la réserve naturelle et de l'installation d'une nouvelle exposition.

Alain Roger remarque que la délibération concerne, telle que rédigée, les travaux et que ASTERS semble être en position de décideur.

M. le Maire précise que le projet est global, rénovation de la salle et nouvelle exposition, qu'il est placé sous maîtrise d'ouvrage communale mais en partenariat étroit avec l'Association des Amis de la Réserve, Asters, la communauté de communes et la commune.

*Invité à voter le Conseil Municipal approuve à l'unanimité*

### **25/ Convention Pass' montagne / été 2013**

Martine Marchal indique au conseil qu'il convient de renouveler la convention Pass Montagne été 2013.

Elle déplore que cette convention perde de son intérêt dans la mesure où beaucoup de communes se retirent. Pour cet été, les communes de Passy et Combloux poursuivent ce partenariat qui offre un Pass intéressant pour la pratique d'activités.

*Cette question n'appelle pas de débat et est votée à l'unanimité.*

## Questions diverses

Cinéma : Invité par Michel Duby à revenir sur les conditions d'attribution de la salle de réunion du Cinéma au Plateau d'Assy, Monsieur le Maire souhaite préciser et porter à la connaissance de tous les raisons objectives qui ont conduit à déménager cette salle en vue de la préparer pour la manifestation du 13 juin organisée au Plateau d'Assy par la Mairie.

Michel Duby s'étonne de ces propos qu'il juge agressif à son égard.

Monsieur le Maire l'assure qu'il n'est animé d'aucune agressivité et précise que cette salle sera à nouveau disponible dans le respect des conditions d'utilisation fixées par la convention.

A 22 heures l'ordre du jour est épuisé et M. le Maire clos la séance.

## COMMUNICATIONS

### Décisions du Maire

- 44/13 Signature d'un contrat d'assistance juridique en matière d'urbanisme entre la Commune de Passy et la société EFU (expertise et formation en urbanisme)**  
Un contrat d'assistance juridique en matière d'urbanisme est signé avec la société EFU, pour un montant de 4 000 € HT.  
Durée : 1 an, renouvelable par tacite reconduction
- 45/13 Fourniture de vêtements de travail et de chaussures pour les services techniques de la Commune de Passy : lot 3 chaussures**  
Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le BOAMP et sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de « fourniture de vêtements de travail et de chaussures pour les services techniques : lot 3 chaussures ».  
Claude Guiltaux Easy Diffusion 73000 Barberaz a été retenu, pour un montant annuel maximum de 3 500 € H.T.  
Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification.  
Durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois, soit au total 48 mois.
- 46/13 Revêtement en enrobés et travaux préparatoires sur le réseau routier communal**  
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « revêtement en enrobés et travaux préparatoires sur le réseau routier communal ».  
La société COLAS Rhône Alpes Auvergne 74130 Bonneville a été retenue pour l'exécution du marché de travaux.  
Marché à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, soit au total 48 mois, avec un montant minimum de 100 000 € HT par an, maximum de 600 000 € HT par an.



- 47/13 Fourniture de vêtements de travail et de chaussures pour les services techniques de la Commune de Passy : lot 1 habillement ordinaire**  
Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le BOAMP et « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de « fourniture de vêtements de travail et de chaussures pour les services techniques : lot 1 habillement ordinaire ».  
Claude Guiltaux Easy Diffusion 73000 Barberaz a été retenu, pour un montant annuel maximum de 5 000 € HT  
Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois, soit au total 48 mois.
- 48/13 Fourniture de vêtements de travail et de chaussures pour les services techniques de la Commune de Passy : lot 2 habillement haute visibilité**  
Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le BOAMP et sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de « fourniture de vêtements de travail et de chaussures pour les services techniques : lot 2 habillement haute visibilité ».  
Claude Guiltaux Easy Diffusion 73000 Barberaz a été retenu, pour un montant annuel maximum de 5 000 € HT ;  
Le marché commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour une période de 12 mois, soit au total 48 mois.
- 49/13 Création d'une station de pompage sur le réseau d'eau potable à l'Abbaye : lot 2 équipements et métallerie**  
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « création d'une station de pompage sur le réseau d'eau potable à l'Abbaye, lot 2 équipements et métallerie ».  
La Société Electromécanique du Genevois (S.E.M.G.) 74580 Viry a été retenue pour l'exécution du marché de travaux, pour un montant de 139 981,90 € HT.
- 50/13 Convention de mise à disposition gratuite d'une salle communale (salle de classe de l'école de Bay) pour une exposition artistique**  
L'ancienne classe de l'école de Bay est mise à la disposition de l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés de Haute-Savoie pour une exposition artistique.  
Mise à disposition à titre gratuit.  
Durée : du 22 mai au 8 juillet 2013